

Conseil d'Ecole du 10 novembre 2022

Ecole Maternelle Les Sablons – Sarrians

Présents :

Enseignantes : Mmes Picard et Dangles

Mairie : Mme Richard-Florès (adjointe déléguée à l'éducation, jeunesse et petite enfance), M. Caramico (adjoint délégué aux travaux), Mme Munar (cheffe du service Pôle enfance éducation), Mme Coste (secrétaire-gestionnaire du Pôle enfance éducation)

Parents d'élèves : Mmes Charrier, Borgetto, Leblanc et Ade

Atsem : Mme Bartoletti

Excusées : Mme Bardet (Maire de Sarrians), Mme Gentine (DDEN),

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier conseil d'école
 2. Bilan élections parents délégués
 3. Vote du règlement du Conseil d'école
 4. Adoption du règlement intérieur
 5. Bilan de rentrée (effectifs, fonctionnement global de l'école)
 6. Activités de l'année (prévisions, financements)
 7. Sécurité : exercices incendie et PPMS
 8. Travaux et matériel
 9. Bilan des comptes OCCE
 10. Question des parents :
 - * barrière à rajouter au bout du muret au niveau du petit parking
 - * renouvellement de la demande de présence ponctuelle d'un policier municipal (vitesse d'approche et sens interdit non respectés)
-

La séance débute à 18H05. Mme Charrier est désignée comme secrétaire de séance. Mme Dangles souhaite la bienvenue à chacun/chacune et présente ses excuses pour la transmission tardive de l'ordre du jour. Elle ouvre la séance par l'annonce officielle du départ à la retraite de Mme Picard au 31 août prochain.

1. Approbation du dernier conseil d'école

Le compte rendu du précédent Conseil d'Ecole est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des élections de parents délégués

Conformément à la modification approuvée lors du conseil d'école du 12 novembre 2019, les élections ont eu lieu à nouveau uniquement par correspondance, simplifiant ainsi l'organisation générale très difficile à mettre en place sans aide administrative.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 7 octobre avec un taux de participation inférieur à celui de l'an passé ; 55,41% contre 61,1% l'année dernière, et un quotient de 19,5 contre 25 l'an passé.

Une liste complète a été constituée (quatre parents : voir liste affichée dans le hall de l'école ou sur le site de l'école). Mme Dangles remercie ces mamans qui sont également très impliquées dans l'association des « Bambins des Sablons ».

3. Vote du règlement du Conseil d'école

Pas de modification à apporter cette année. Adoption à l'unanimité du règlement qui est signé par tous les membres de ce Conseil. Ce règlement est valable pour l'année scolaire 2022-2023.

4. Adoption du règlement intérieur de l'école

Des modifications sont soumises à ce Conseil d'Ecole :

Le titre de l'article 1, « Généralités », est complété par « *d'accueil et de fonctionnement* ».

Dans ce même article, sont proposés à la suite des 5 premiers points, les 3 points suivants :

☞ *Tous les usagers de l'école, adultes et enfants, bénéficient de la protection contre toute forme de violence, qu'elle soit physique ou morale.*

Dans le cas notamment de situations de harcèlement, un protocole de protection et de réparation est prévu au sein de l'établissement, conformément à loi n°2022-299 du 2 mars 2022 qui stipule que « les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés (...) prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire (...) ».

☞ *Toute forme de discrimination envers les élèves, leur famille ou le personnel de l'école est interdite : l'égalité des droits de chacun touche à tous les domaines, y compris l'égalité entre les filles et les garçons. L'Ecole a pour mission la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, partagée par l'ensemble des membres de la communauté éducative, élèves, personnels, parents et partenaires concourant aux missions de l'école, et garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire et sa réussite.*

☞ *L'école a un rôle inclusif : suivant l'article L. 111-1 du Code de l'éducation, le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves (...) et veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.*

Dans l'article 4, les horaires de fin d'accueil sont modifiés pour passer de « 8H40 » à « **8H30** » et de « 13H40 » à « **13H30** ».

Enfin, dans l'article 13 portant sur l'interdiction de port des écharpes, le point 3 est commué en « **Les cagoules et cols montants sont à privilégier aux écharpes pour protéger les enfants du froid** ».

Mme Munar demande à ce que soit modifié également dans le point 2 de l'article 10 l'horaire de début des activités périscolaires : 16HH30 devient **16H**.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité et sera prochainement distribué pour signature à tous les parents de l'école, accompagné de la charte de la laïcité.

5. Bilan de rentrée et contexte énergétique

☞ *Les effectifs pour cette année à ce jour :*

PS/MS : 23 élèves (15 élèves de Petite Section et 8 élèves de Moyenne Section)

MS/GS : 23 élèves (6 élèves de Moyenne Section et 17 élèves de Grande Section)

Pour un total de 46 élèves (identique par rapport à l'an passé).

La directive ministérielle préconisant un effectif limité à 24 élèves par classe dans toutes les classes comportant des GS est à nouveau reconduite pour cette année scolaire.

La rentrée s'est enfin passée réellement « normalement » : après deux années très perturbées par les consignes sanitaires, l'école a retrouvé un fonctionnement pédagogique ordinaire. Le décloisonnement de l'après-midi a pu se mettre en place dès la rentrée, permettant à tous les MS de se retrouver dans la même classe en début d'après-midi tandis que les GS travaillent dans leur classe pendant le repos des PS.

La nouvelle donne ne concernera pas a priori le domaine sanitaire mais celui de l'énergie : le chauffage, comme partout, sera abaissé et les gestes anti-gaspi à respecter au maximum. Quelques consignes simples et de bon sens ont été communiquées entre autres aux écoles, comme veiller à laisser portes et fenêtres fermées en-dehors des temps d'aération, éteindre les lumières dans les pièces non occupées, et le chauffage sera limité à 19° selon les consignes ministérielles.

Mme Richard-Florès et M. Caramico précisent néanmoins qu'en cas de baisse importante de la température extérieure, les écoles pourront demander le rehaussement provisoire du niveau de chauffage. Mais tant que la météo actuelle reste clémente, ce contrôle des dépenses de l'énergie permettra de limiter quelque peu le déjà fort impact financier du coût de l'énergie sur la commune.

☞ *Les personnels de l'école :*

Le personnel enseignant : Sylvie Picard est toujours en charge des MS/GS et Gaëlle Dangles en charge de la classe de PS/MS et de la direction, avec une décharge de 12 jours par an. Nous avons la chance d'avoir le même enseignant que l'an passé pour effectuer ces jours de complément de direction, à savoir Romain Wollenzack, titulaire de ce poste.

Trois jours de décharge ont eu lieu à ce jour.

Le personnel Atsem : Karine Bartoletti est toujours affectée à la classe de PS/MS à temps scolaire presque complet, et Céline Montagard à la classe de MS/GS à temps scolaire complet.

Le personnel spécialisé : Mme Sandrine Imbert, AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) accompagne une élève de la classe de Mme Dangles depuis le 1^{er} septembre.

Les stagiaires : des stagiaires seront présents au cours de l'année dans les classes sous la responsabilité conjointe de l'Education nationale et de la mairie. Actuellement, c'est Blandine Guittard qui est présente depuis le 7 novembre jusqu'au 6 janvier inclus dans le cadre d'un CAP Petite Enfance.

Le personnel municipal en périscolaire : Patricia Hénin accueille toujours les enfants en temps périscolaire du matin et du soir. Depuis le 7 novembre, un poste d'emploi civique a été pourvu : Lilou Pauvert seconde essentiellement les Atsems et de moindre mesure Nadine Cartoux au service de midi (remplacée pendant quelques semaines par Nawel Habsaoui et de retour parmi nous depuis la reprise du 7 novembre), ainsi que Patricia et les Atsems en temps périscolaire du soir.

☞ **Pour le temps méridien**, l'organisation a été modifiée la semaine avant les vacances d'automne : les enfants mangent désormais en un seul service et les deux petites tables des PS ont été remplacées par deux tables neuves identiques à celles des Moyens et des Grands. Les PS (et les MS qui en ont besoin) vont comme toujours à la sieste vers 13H15 après un petit temps de récréation.

Après 7 jours effectifs de fonctionnement en un seul service, Mme Dangles fait état d'un premier bilan : si les trois premiers jours de mise en place se sont plutôt bien passés, le quatrième jour s'est avéré très bruyant.

Il est vrai que c'était le dernier jour avant les vacances d'Automne et que, bien que le nombre d'enfant ne soit pas à son maximum habituel du fait de malades, les enfants étaient excités par les activités festives de cette fin de période. Néanmoins cet inconvénient a persisté à la reprise de novembre.

Mme Coste est venue en observatrice ce midi 10 novembre pour préparer également le bilan de ces premiers jours.

Mme Dangles précise qu'il y avait 9 absents, réduisant le nombre de « cantiniers » à 31 au lieu de 40 régulièrement.

Pour autant, après un début de repas plutôt calme l'excitation est remontée bruyamment en milieu de repas. Or il faut s'attendre à atteindre d'ici peu le nombre de 42 enfants mangeant tous ensemble selon les jours, en fonction des mamans qui reprennent le travail ou autre raison (au lieu de 19 pour les PS/MS et 22/23 pour les MS/GS lorsqu'il y avait 2 services). Outre la difficulté de circulation pour servir à table, plusieurs enfants semblent mal supporter le bruit généré par le nombre dans une toute petite salle jusqu'à se boucher les oreilles. Les tables neuves et les éléments au plafond prévus pour limiter les résonnances, n'ont plus qu'un impact réduit au-delà d'un certain nombre d'enfants.

En complément d'information, Mme Dangles demande quelle est la nature du système anti-bruit des nouvelles tables de la cantine.

Mme Munar explique qu'il s'agit du revêtement qui absorbe davantage les sons que des tables ordinaires, de la même façon que les éléments au plafond.

Mme Dangles s'inquiète également quant au fait qu'avant, les deux services permettaient une alternance d'enfants entre ceux qui mangeaient et ceux qui étaient en récréation. Ils sont à présents tous ensemble dans la cour, et s'excitent davantage. Nous arrivons à la mauvaise période qui imposera de ne pas pouvoir sortir les enfants aussi souvent qu'avant et tous vont se retrouver dans la salle de motricité les jours de froid ou de mauvais temps.

Au final, les enfants ne profitent plus autant de ce temps de détente, notamment les plus jeunes qui pouvaient auparavant manger dans de très bonnes conditions.

La parole est donnée à Mme Munar par rapport à ce changement d'organisation :

Le premier objectif était d'harmoniser le fonctionnement entre les écoles du centre-ville et celui des Sablons, notamment au niveau de la pause des Atsems en faisant en sorte que les Atsems des Sablons, qui mangent par roulement dans le sas entre la salle de restauration et le dortoir, puissent avoir une vraie pause et manger dans le calme.

Mme Bartoletti apporte des précisions après ces quelques jours d'expérimentation : elle confirme le bruit ambiant très important qui ne leur permet pas de manger dans le calme, au contraire, et s'inquiète de la surveillance d'un nombre d'enfants plus grand dans la cour de récréation pendant le quart d'heure où elle est seule. Jusque là c'est Patricia Hénin qui complétait l'équipe du temps méridien en attendant l'arrivée d'un emploi civique et l'organisation en deux services fonctionnait bien.

Mme Munar explique que Patricia possède des qualifications liées à la petite enfance, notamment son diplôme d'animatrice qui lui permettait de prendre un groupe d'enfants en charge, ce qui n'est pas le cas du statut d'emploi civique qui ne peut rester seule ni avec Nadine ni avec des enfants : le service ne peut donc plus fonctionner de la même manière.

Mme Richard-Florès complète : le souci de la mairie est effectivement de préserver le temps de pause réglementaire et indispensable des Atsems en leur octroyant au moins 20 minutes sans être sollicitées pour changer un enfant par exemple, et pour manger dans le calme. Et que c'est dans ce but qu'un seul service a été institué.

Mme Bartoletti témoigne du fait qu'outre le bruit plus important, le temps de pause n'est pas forcément entier. Elle regrette qu'un poste qualifié n'ait pu être conservé.

Mme Munar répond que les nécessités budgétaires ne permettent pas l'emploi pérenne d'un animateur aux Sablons pendant la pause méridienne dans la mesure où ce n'est pas un temps ALSH régi par des contraintes d'encadrement (animateurs qualifiés, taux d'encadrement précis) et avec mise en place d'activités pour les enfants. Patricia a été affectée temporairement aux Sablons mais reste indispensable, de par ses qualifications, au temps méridien des écoles du Centre-ville.

Mme Picard intervient en rappelant qu'à son arrivée dans l'école il y avait un seul service et que c'est suite au constat que cela n'était pas bénéfique que deux services avaient été mis en place. Il est dommage de revenir en arrière.

Mme Dangles approuve la démarche de rendre du temps de détente aux Atsems : outre leur droit élémentaire, elles en ont besoin dans une journée bien chargée et le bien-être des adultes est lié à celui des enfants. Simplement cette nouvelle organisation ne résout pas ce problème mais en induit d'autres : bruit pendant le repas, surexcitation dans la cour avant le coucher des PS, trop d'enfants dans la salle de motricité en cas de mauvais temps.

Mme Munar évoque la possibilité d'utiliser le dortoir dans ce cas pour réduire le nombre d'enfants dans la salle de motricité.

Mme Dangles s'y oppose pour des raisons d'hygiène.

Mme Munar remarque que le dortoir est déjà utilisé le matin par des élèves de la classe de Mme Picard.

Mme Dangles confirme, mais l'occupation en est très limitée et ne concerne que 6 élèves de MS avec leur Atsem dans le périmètre restreint des tables de travail au centre de la pièce.

Au sujet de la pause des Atsems, Mme Borgetto demande si les Atsems pourraient manger avant le repas des enfants pour résoudre ce problème.

Mme Richard-Florès confirme que ce serait une possibilité et que cela se passe ainsi à l'école maternelle des P'tits Mousses.

Mme Dangles explique que les nécessités pédagogiques ne le permettent pas sans que les activités en souffrent : par exemple les élèves de Mme Picard sont en demi-groupes en séance de motricité après la récréation jusqu'à 12H, fin de la classe, et a besoin de son Atsem qui gère l'autre groupe dans la classe, tandis que l'Atsem de PS/MS aide à la gestion de l'enfant en situation de handicap après le départ de l'AESH de 11H30 à 12H.

En conclusion :

Mme Richard-Florès, Mme Munar et Mme Coste prennent en compte toutes les remarques qui ont été faites. Elles confirment la nécessité de réfléchir ensemble aux moyens de résoudre ces difficultés. Ce fonctionnement est en phase de rodage et a vocation à être réfléchi pour que le bien-être de chacun soit préservé. Mme Dangles approuve ce temps de concertation à venir et les en remercie. Un nouveau point sera fait lors du prochain Conseil d'Ecole.

6. Activités de l'année (projets, financements)

Le site d'école est à jour : toutes les dates clés y sont reportées et concernent les événements de l'école ainsi que ceux des associations partenaires. Ne pas hésiter à consulter régulièrement la page d'accueil ainsi que l'onglet « agenda ».

- Photographies scolaires (individuelles et collectives) le 6 octobre dernier.
- Petite fête sur le thème de la fête des Morts mexicaine, le 21 octobre dernier, avec le concours de parents de l'association des « Bambins des Sablons » qui ont animé un atelier de peinture sur courges en tous genres, récoltés par Mme Borgetto. Les enseignantes remercient ces dernières pour le temps qu'elles ont consacré à l'école lors de cette matinée fort joyeuse.
- Spectacle sur le thème de Noël prévu le 12 décembre prochain à 10H. Comme l'an passé, chaque école a choisi son propre spectacle. Celui des Sablons aura lieu sur site. C'est la compagnie « Pois de senteur » qui présentera le spectacle « Nicolas le chocolat » Les enseignantes remercient la Municipalité qui continue à financer ce spectacle très attendu par les enfants, véritable pré-requis à l'ambiance de Noël, pour un montant de 510 euros.
- L'Atelier pain d'épice animé traditionnellement par « Les Bambins des Sablons » sera transformé en décoration de sablés, le même jour que la venue du Père-Noël toujours organisée par « les Bambins des Sablons » qui offriront à chaque enfant un sachet-goûter, un cadeau collectif pour chaque classe à hauteur de 50 euros par classe ainsi qu'un cadeau individuel.
- Tout cela le jeudi 15 décembre, jour du repas de Noël de la cantine.
- Démarrage du partenariat avec Vincent Disparti, président de « la Boîte à Musique Sarriannaise », dans le cadre d'un projet musique sur 15 séances (5 par niveau de classe) et une présentation finale.

Ce projet, initialement prévu l'an passé mais freiné par des considérations administratives, peut enfin se faire cette année. La subvention de 400 euros généreusement octroyée par la Municipalité de Sarrians l'an passé a été conservée pour cette activité. D'un coût total de 450 euros (complément apporté par le compte OCCE de l'école), les séances démarreront dès le mois de janvier selon un calendrier pré-établi pour être présenté en même temps que les spectacles de fin d'année lors de la fête de l'école le 2 juin prochain.

A noter que le projet fait l'objet d'un protocole administratif assez lourd et sera soumis à autorisation du DASEN avant mise en place.

- La galette des Rois : cette dégustation qui sert également de marqueur de temps dans l'année scolaire des élèves aura lieu les 23 et 24 janvier 2023, avec des galettes confectionnées par les élèves, et les ingrédients offerts par « Les Bambins des Sablons ».
- Le jour des crêpes aura lieu le 2 février 2023 : les crêpes seront réalisées et dégustées par les enfants le jour même à l'école. Les ingrédients, là aussi, seront offerts par « Les Bambins des Sablons ».
- Un petit déjeuner sera à nouveau organisé dans la classe de PS/MS dans le cadre de l'éducation à l'alimentation le 6 mars 2023 suivi d'un café avec les parents le 7 mars, la situation sanitaire le permettant à nouveau a priori. Dans ce cas, ceux-ci seront invités à rester dans la classe le temps d'un accueil exceptionnellement prolongé pour partager « les restes » et vivre un moment convivial avec les enfants, les maîtresses et les Atsems.
- Grande lessive reconduite : elle aura lieu le 23 mars sur un thème encore inconnu. Les productions seront accrochées dans la cour de l'école, toujours en fonction du temps. Sinon, l'exposition aura lieu dans le hall de l'école.
- Journée déguisée à l'école : le 28 mars 2023 si le temps le permet, sur le thème du « Mexique ». En espérant là aussi que rien ne viendra entraver le retour des regroupements raisonnables pour permettre aux parents de participer l'après-midi comme au temps d'avant-Covid.
- Chasse aux œufs : les chocolats offerts chaque année par « les Bambins des Sablons » seront cachés dans la cour de l'école le 14 avril 2023.
- Sortie à l'extérieur :

Les classes de PS/MS et MS/GS effectueront leur sortie annuelle au « Vieux Mas » à Beaucaire, le 16 mai 2023 toute la matinée. Au programme : visite libre et animations sur les vieux métiers ainsi qu'un spectacle médiéval avec cheval. Un pique-nique complètera ce jour de joie pour les enfants, sans compter le plaisir de la grande aventure du transport en car ! **Ne pas réserver le repas de cantine pour ce jour-là**, mais prévoir un repas tiré du sac. Les informations détaillées seront données aux parents environ 15 jours avant

Note : « l'Amicale Laïque des Ecoles de Sarriens » donnera cette année 12 euros minimum par enfant pour les sorties scolaires de chaque classe. Le financement de notre sortie scolaire est évalué à 395 euros (car) + 391 euros (visite) soit 786 euros, avec 552 euros de la part de l'Amicale Laïque et 234 euros de la part des « Bambins des Sablons ».

Au niveau des accompagnateurs, comme chaque année, les enseignantes sollicitent l'autorisation de la Municipalité de bénéficier de l'accompagnement de Nadine Cartoux, qui nous avait déjà accompagnées l'an passé. Sa connaissance des enfants est précieuse dans le cadre d'un encadrement en extérieur.

Mme Munar prend note de la demande et répondra en fonction des possibilités de service.

- Fête des Ecoles : la fête du Centre-ville aura lieu le vendredi 16 juin 2023, sous la houlette de « l'Amicale Laïque des quatre écoles de Sarriens ». Cette date est précoce dans le mois de juin car le WE du 24 juin nécessitera tout le matériel ordinairement demandé pour les fêtes d'école du fait de la St Jean et de la compétition de BMX.

C'est la raison pour laquelle l'équipe des Sablons a à nouveau fait le choix d'anticiper la préparation des spectacles en choisissant la date du 2 juin pour bénéficier d'une scène, de quatre tables et du nombre de chaises nécessaire. Le mail de demande de matériel est d'ores et déjà parti à destination de M. Villain, ainsi que la demande de grilles d'exposition pour les Portes Ouvertes.

Par rapport à l'an passé, l'équipe, en accord avec les « Bambins des Sablons », souhaite compléter ce temps de rencontre par un temps d'échanges et de partage sous forme d'auberge espagnole par exemple, après les spectacles des enfants (danses et productions avec Vincent).

- Demie journée Portes Ouvertes : Mmes Picard et Dangles souhaitent organiser à nouveau une exposition des travaux des deux classes dont la date est fixée a priori au mercredi 14 juin 2023, de 16H à 19H toujours dans le but de faire découvrir le travail effectué par les élèves et d'accueillir les futurs élèves de PS et leur famille pour les préparer à la rentrée. Mme Dangles sollicitera par écrit l'autorisation de la Municipalité de disposer des locaux de l'école ainsi que de la présence des Atsems et de Nadine Cartoux.

Les associations sont également bienvenues pour participer à l'accueil des familles : les nouveaux parents pourront ainsi se familiariser avec les personnes et avec le fonctionnement de l'Ecole dans son intégralité. Quoi qu'il en soit, de plus amples détails seront donnés courant premier trimestre 2023, notamment par le biais du site de l'école et avec la collaboration, comme toujours, du service scolarité de la Mairie.

Rappel : les Portes Ouvertes sont également dédiées aux parents de PS, MS et GS de l'année en cours, pas uniquement à ceux des futurs élèves.

- Journée des Enfants le 16 juin 2023 : Les Bambins des Sablons organiseront cette année encore une « journée des enfants » avec jeux toute la journée dans la cour de l'école, qui encadreront le pique-nique traditionnel de fin d'année prévu par les enseignantes. Les parents des associations (délégués, Bambins des Sablons, Amicale Laïque) sont cordialement invités à se joindre à nous lors de ce pique-nique. Mme Dangles demande à bénéficier, comme chaque année, de l'aide du personnel habituellement présent pour la cantine à savoir Nadine et LyLou.

7. Sécurité : exercice incendie et PPMS

Pour rappel, notre PPMS permet d'organiser la mise en sécurité des élèves dans le cadre des quatre risques majeurs auxquels nous sommes potentiellement soumis sur Sarrians :

- Φ Transport de produits dangereux - risque industriel (confinement dans l'école)
 - Φ Séisme (mise à l'abri puis évacuation une fois la secousse terminée)
 - Φ Inondation – rupture de barrage (confinement au RDC ou à l'étage si nécessaire)
 - Φ Incendie (évacuation).
- Et en plus de ces risques majeurs :
- Φ Attentat - Intrusion (confinement et, le cas échéant, évacuation)

☞ Exercice d'évacuation : en raison de l'absence de Mme Dangles (COVID), il a été reporté au 13 octobre. Tout s'est bien déroulé, avec évacuation des enfants dans la première zone de mise à l'abri au fond de la cour, de chaque côté du grand portail.

Prochain exercice au mois de mars/avril inopiné. Il sera en effet intéressant de tester un exercice où les personnels et les élèves connaissent la semaine mais ni le jour ni l'heure exacts et ne sont pas forcément tous regroupés dans leur classe respective.

☞ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : notre PPMS attentat/intrusion a été réalisé ce jour, jeudi 10 novembre. Ce premier exercice réglementaire a été comme toujours présenté sous forme dédramatisée aux enfants et préparé en amont. Les enfants se sont regroupés dans les deux salles prévues après une séance d'entraînement 2 jours avant.

Les téléphones portables passent toujours difficilement sur les lieux. Suivant les jours, la communication intra école est possible ou pas du tout. La communication avec le téléphone portable depuis le bureau de direction vers le Service Enfance et Jeunesse de la Mairie été testée et a fonctionné. Un deuxième exercice PPMS (événement naturel) sera programmé courant février/mars sur le thème de l'inondation ou du séisme.

8. Travaux et matériel

Mme Dangles s'adresse à M. Caramico pour le remercier, lui et Mme Bardet, d'avoir autorisé la réalisation des étagères dans la classe de PS/MS afin de remplacer les espaces de rangement devant les radiateurs. Cet aménagement permet d'éviter la proximité de matériels pédagogique devant les radiateurs.

☞ suite de la demande de Mme Dangles l'an passé d'apposer des panneaux « durables » au niveau des deux places face à l'école sur le petit parking pour rappeler qu'il est réservé au personnel : comme prévu lors du Conseil d'école de juin dernier, les élus ont vérifié que cette demande était légalement réalisable. Effectivement, ce parking faisant partie du domaine public, il ne peut être affecté pour quelque usage privé que ce soit, même dans le cas d'une structure institutionnelle.

Pour autant cela ne signifie pas que les parents peuvent s'y garer au même titre que les professionnels de l'école : un parking spécifique proche de l'entrée principale leur étant dédié et la gêne potentielle pour les intervenants, livreurs, personnels, professionnels de la sécurité... étant réelle, Mme Dangles fait donc appel au civisme et au bon sens de tous les parents pour laisser libres les emplacements de ce petit parking.

☞ Le rehaussement du petit portillon en bois côté entrée des parents de PS/MS a été réalisé.

☞ Budget psychologue scolaire

Mme Cathy POMMIER-BERNARD, psychologue scolaire affectée sur trois communes (Monteux, Sarrians et Velleron), était présente lors du Conseil d'école de novembre 2021 afin de solliciter la Municipalité pour l'achat d'un outil de diagnostique et d'évaluation très spécifique pour établir les bilans des difficultés des élèves signalés par les enseignants : le WPPSI-IV, matériel très coûteux. Deux devis récents avaient été établis d'un montant chacun de 251,94 euros (budget annuel classique) et 1422,95 euros (investissement matériel exceptionnel).

La solution de financement alors évoquée a été validée et concrétisée par les trois communes du secteur d'intervention de Mme Pommier-Bernard : les mairies ont participé chacune à l'achat de ce matériel au prorata du nombre d'élèves suivi. Mme Dangles témoigne de la satisfaction de Mme Pommier-Bernard et remercie en particulier la municipalité de Sarrians de cet effort financier qui servira les intérêts de nos petits élèves en difficulté sur les deux Ecoles Maternelles.

☞ Une des questions des parents portant essentiellement sur le sujet des travaux, elles sont abordées à la suite de ce point :

* barrière à rajouter au bout du muret au niveau du petit parking. M. Caramico en prend note pour une réalisation prochaine.

* renouvellement de la demande de présence ponctuelle d'un policier municipal (vitesse d'approche et sens interdit non respectés).

Mme Richard-Florès témoigne : elle est intervenue récemment auprès d'un parent qui entrerait par le sens interdit.

Mme Dangles confirme que cela s'est effectivement reproduit depuis la rentrée et qu'elle a demandé également à un parent de respecter le sens de circulation. Le parent en question a semble-t-il entendu cette demande.

Mme Dangles précise que les signalements opérés par les parents témoins permettent de cibler facilement les contrevenants de manière à permettre de réguler directement les comportements. Un mot collectif n'est collé dans les cahiers de liaison que lorsque les choses « débordent », comme cela avait été le cas l'an passé au sujet du stationnement sur le parking du personnel.

Il n'est pas question de parler de délation quand il s'agit de la sécurité des personnes et tout particulièrement des enfants. Il s'agit au contraire d'acte de civisme et de préservation de la collectivité.

9. Bilan des comptes OCCE :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	603,00	7070 0008	Ventes d'objets	811,00
6168 1008	Assurances	12,25	7080 0008	Activités éducatives	3,35
6181 0008	Activités éducatives	1 361,82	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 84	89,30	7551 1008	Subventions d'associations	1 002,40
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	145,70	7562 0008	Participations des familles	383,00
6800 0008	Biens durables	155,24	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		2 367,31	Total des produits (B) :		2 199,75
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : -167,56					
Bilan simplifié au 31 Août 2022					
ACTIF			PASSIF		
Soldes des comptes au 31/08/2022					
512	Banque(1)	1 022,26	110	Report à nouveau au 1.09.2021 :	1 189,82
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2022 :		
5..	Autre compte	0,00	-167,56		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
			0,00		
Total de l'actif :		1 022,26	Total du passif :		1 022,26
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00			Le bilan simplifié est équilibré.		
(1) Compte bancaire 512 :				(2) Arrêté de caisse au 31 août 2022 :	
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :				La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :	
Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 1 022,26					
n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants	Billets:	200,00
					0
					0,00
					100,00
					0
					0,00
					50,00
					0
					0,00
					20,00
					0
					0,00
					10,00
					0
					0,00
					5,00
					0
					0,00
					2,00
					0
					0,00
					1,00
					0
					0,00
					0,50
					0
					0,00
					0,20
					0
					0,00
					0,10
					0
					0,00
					0,05
					0
					0,00
					0,02
					0
					0,00
					0,01
					0
					0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 1 022,26				Solde indiqué dans le bilan (case 530) :	
Le rapprochement bancaire est bon.				0,00	
				L'arrêté de caisse est bon.	

* démarrage au 1er septembre 2021 avec 1189,82 euros sur le compte bancaire.

* résultat déficitaire de 167,56 euros pour l'année 2021 – 2022

* démarrage de l'année scolaire 2022 avec 1022,26 euros.

Avoir à ce jour sur le compte (en temps réel) : 1114,93 euros, après versement des cotisations et assurance à l'OCCE, réception des contributions volontaires des parents, le paiement des droits SACEM pour le film de l'année 2021-2022 et de menus achats pour les activités pédagogiques : fer à repasser (les perles !), bonbons pour la fête du 21 octobre etc...

Les comptes complets, vérifiés et signés par un parent d'élève et Mme Picard, sont consultables par les parents sur demande.

Mme Dangles remercie très sincèrement Mme Balézeau qui a accepté de se charger très consciencieusement de la vérification des comptes.

10. Questions des parents (traitées en amont au point 8)

Mme Dangles remercie tous les membres de ce Conseil. La séance est close à 19H15.

Mme Dangles
(Présidente du Conseil d'Ecole)



Mme Charrier
(Secrétaire de séance)

